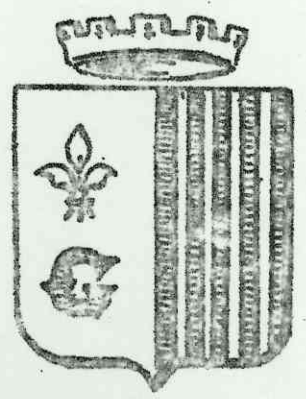


no 42
sept 1972

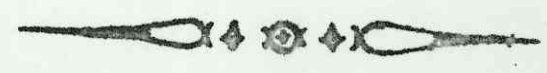


LA TRIBUNE DE GUILLAUMES

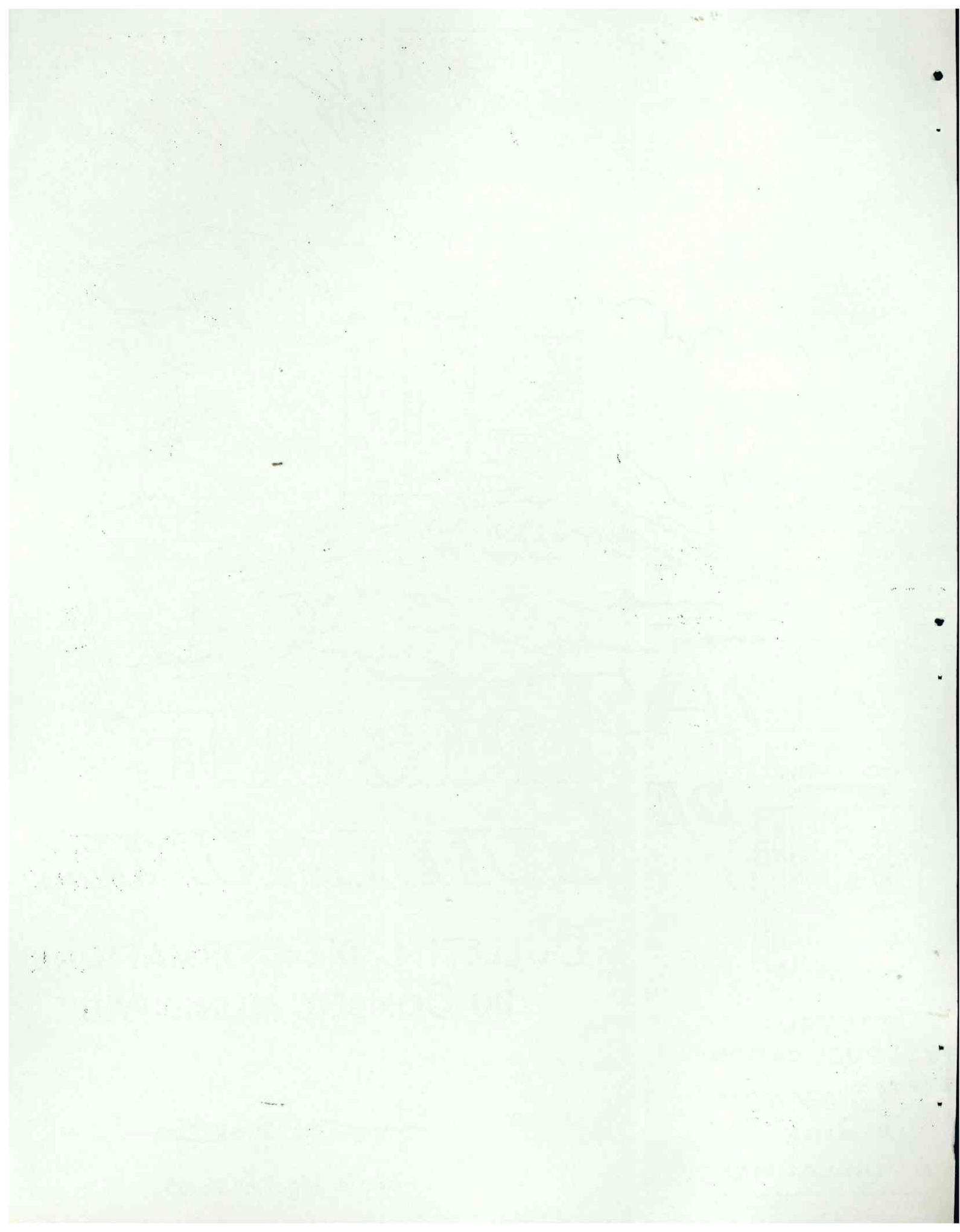


BULLETIN D'INFORMATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION
D. M. DURANDY
MAIRE
DE GUILLAUMES



Dépôt légal n° 12165



L' EDITORIAL DU MAIRE

Guillaumes est une vaste commune. En effet, sa superficie est une des plus grandes dans le Département. Situé dans l'axe de la haute vallée du Var - il y a moins d'un siècle - Guillaumes était pratiquement enclavé aussi bien au Nord qu'au Sud. A la fin du siècle dernier, l'ouverture des Gorges de Daluis, avec son débouché vers la mer, s'est accompagné d'un essor économique avec l'acheminement des produits laitiers vers les lieux de consommation. Et au début de notre siècle, l'ouverture du col de la Cayolle a confirmé la vocation touristique de la vallée.

Malheureusement, le col n'est ouvert que cinq mois par an. Et malheureusement surtout, l'agriculture montagnarde, avec son faible coefficient de productivité, est en déclin accéléré, ici comme ailleurs. C'est pourquoi, l'exode rural - phénomène général - est ressenti ici en montagne plus qu'ailleurs en plaine.

Dans cette évolution générale, notre Commune a suivi et subi le cours dégressif de celle-ci. Chez nous, cependant un élément favorable et nouveau s'est inséré dans notre économie. C'est la pratique des Sports d'Hiver avec ses retombées commerciales.

A l'heure présente, Guillaumes est ainsi constitué :

Un chef-lieu relativement prospère et peuplé où sont concentrés le commerce, l'artisanat, les entreprises et l'administration. Cinq hameaux victimes de l'exode rural en partie ou même en totalité. Enfin, un écart nouveau-né, qui, lui est en expansion, d'abord rapide et maintenant lente.

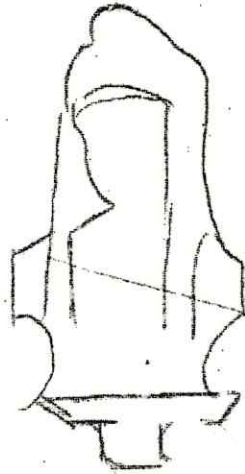
De ce tout, il apparaît, que Guillaumes est une petite commune, avec structure diversifiée. Ce fait propre doit orienter la gestion municipale notre perspective ne peut être unique, pour plusieurs raisons. Sur le plan humain la solidarité doit exister à l'échelle communale comme dans la famille ou la nation. Il ne peut être question d'abandonner tel ou tel secteur. Au contraire l'effort d'équipement doit être équitablement et judicieusement réparti. De plus, on doit tenir compte des impératifs de la géographie physique qui conditionne toujours la vie des hommes. Le Var coulera toujours vers la mer et le col de la Cayolle ouvrira toujours la route des Alpes. On ne peut concevoir une exploitation prospère dans un environnement pauvre et dépeuplé. Il faudra bien qu'un jour par nous-même et avec l'aide de l'Etat ou de la Région, nous parvenions à mettre en place - à Guillaumes comme ailleurs - une économie de montagne, normale et permettant de fixer au sol la quantité de population nécessaire au fonctionnement de nos équipements et au maintien de la civilisation dans nos montagnes et nos vallées.

Ce problème commence à sensibiliser l'opinion publique et les pouvoirs publics commencent à le découvrir. C'est un fait nouveau et prometteur.

C'est pourquoi, je pense que le Conseil Municipal de Guillaumes a eu raison depuis vingt cinq ans, de toujours répartir son effort d'équipement sur l'ensemble de la Commune. Et cette année encore, avec la mise en train d'un programme d'investissements très important, ce souci a été le sien. On le retrouve avec le désenclavement de Villette et l'adduction d'eau de Villeplane.

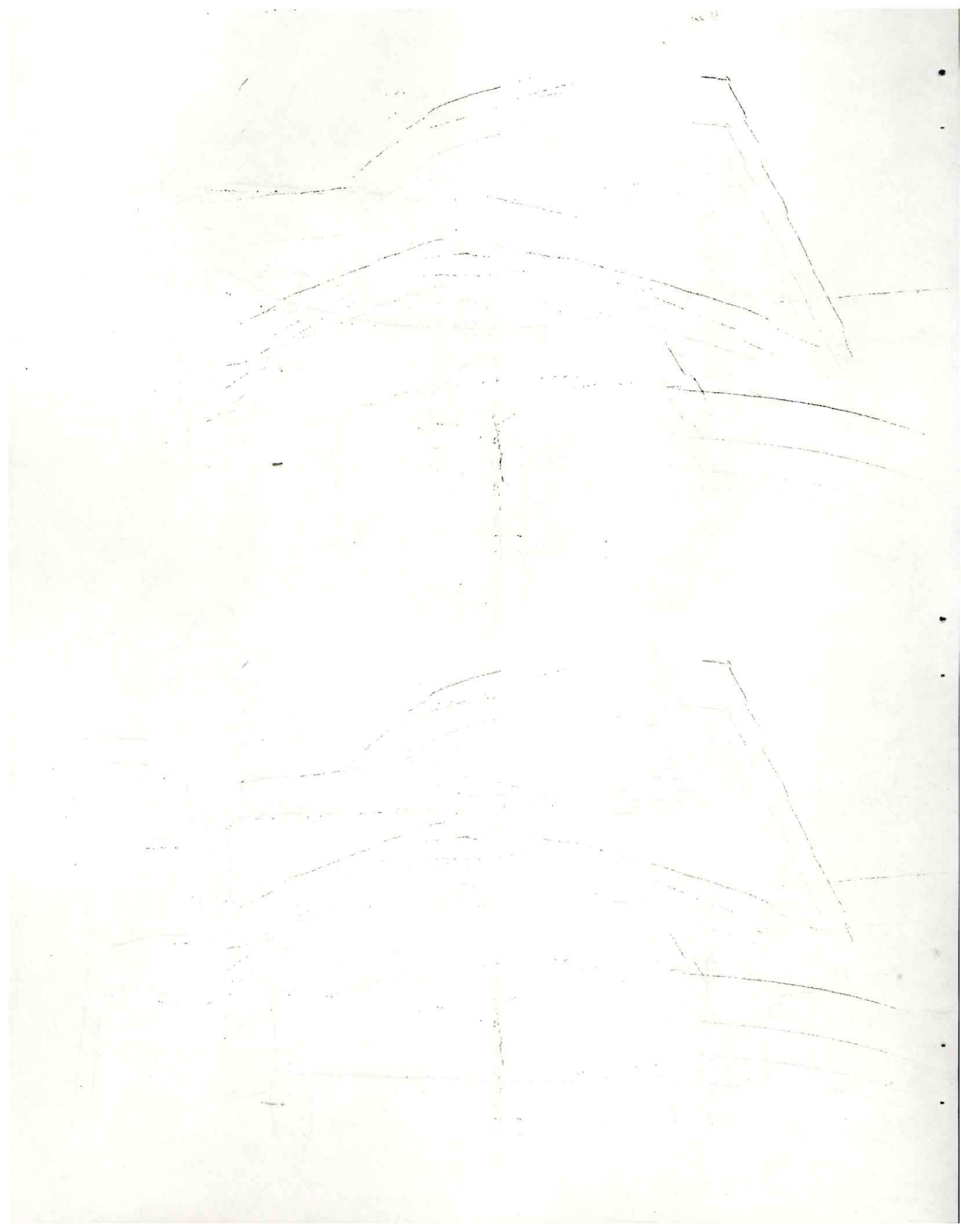
J'espère que ces réflexions sur notre passé et notre avenir seront lues avec intérêt. Et je souhaite que toute la population comprenne combien elle est concernée par ce problème de mutation qui existe à Guillaumes comme ailleurs et dont la solution conditionne notre avenir.

RF



LA VIE
MUNICIPALE





Depuis le précédent numéro de la Tribune, le Conseil Municipal ne s'est réuni qu'une fois le 22 Août.

En plus, de l'examen du compte administratif et de l'établissement du budget supplémentaire que nous examinerons plus loin, voici les principales délibérations du Conseil.

ROLE DES PATURAGES -

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du rôle des pâturages communaux, non soumis au régime forestier, pour l'année 1972, l'approuve et l'arrête à la somme de cinq mille sept cent soixante quinze francs (5.775 F).

Dans le cas présent de ce rôle, il s'agit des pâturages de l'ensemble des hameaux de St Brès, Villetale, Bouchanières et des pâturages de Raçon et de Gaillarde.

En 1971, le revenu communal de tous les pâturages communaux s'est élevé à la somme de 10 218 frs.

En 1965, le revenu représentait une somme de 9 618 frs.

Comme nous voyons, ces chiffres depuis plusieurs années, ont tendance à plafonner, malgré l'érosion monétaire et de plus, il est vraisemblable qu'en 1972, on observera une moins-value sur ces prévisions. En effet, chez les bergers transhumants, il y a eu une consigne en moins, celle de Monsieur AUDIBERT.

AMENAGEMENT DU CHEMIN DE LA LE VAR

Depuis la construction du pont sur le Var, le Conseil Municipal s'efforce d'aménager le quartier De là le Var. C'est ainsi qu'ont été réalisés le terrain de foot, le terrain de tennis, le jardin denfants etc..

C'est pourquoi, le Conseil Municipal a été particulièrement satisfait de l'attribution d'une tranche (30.000 F) sur le programme F.S.I.R 1972.

Cette année, ce programme est particulièrement intéressant en raison du taux de la subvention départementale qui s'élève à 64 % tandis que celle de l'Etat n'est que de 26%.

Voici le texte de la délibération :

M le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Guillaumes a obtenu une subvention de l'Etat au taux de 26 % pour la construction du chemin De là le Var au titre du programme 1972 du F.S.I.R

Le montant des travaux prévus s'élève à la somme de 30.000 F

Parallèlement à cette subvention de l'Etat, la Commune a obtenu une subvention du département au taux de 64 %.

L'ensemble du projet est d'ailleurs inscrit au budget supplémentaire 1972.

Il demande au Conseil Municipal l'autorisation d'envisager ces travaux et de charger le service des Ponts et Chaussées d'établir le projet.

Les travaux commenceront vraisemblablement avant la fin de l'année et seront terminés en 1973.

PARTICIPATION FINANCIERE AUX CHARGES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALBERG.

Il s'agit de l'exercice 1971.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la participation de Guillaumes au syndicat intercommunal de Valberg pour l'année 1971 doit comporter une augmentation de la somme prévue.

Le Maire rappelle qu'au budget primitif 1971, une cotisation de 30.000 frs avait été inscrite, tandis qu'au Budget supplémentaire de 1971, une même somme de 30.000 frs a été prévue.

Il ressort de la gestion du syndicat intercommunal qu'en raison du dépassement sur les dépenses prévues, la cotisation de la Commune, de Guillaumes doit être portée pour l'ensemble de l'année 1971 au chiffre de 74.000 frs.

En conséquence, le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette augmentation de la cotisation, au syndicat intercommunal de Valberg et demande l'autorisation de mandater ladite somme (14.000) F qui sera prélevée article 6407 " Participations à charges intercommunales, du budget supplémentaire 1972.

Le Conseil Municipal adopte.

REPARATIONS AU PRESBYTERE -

M le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de ravalement de la façade du presbytère a obtenu une subvention départementale de 1.553 frs représentant 40 % du montant des travaux.

En conséquence, la part de la Commune s'élève à la somme de 2.329 frs et le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire cette dépense sur le budget supplémentaire 1972 art 2319.

Le Conseil Municipal adopte.

LOCATION DU TENNIS -

Le Maire demande l'autorisation de signer un bail avec l'Association Sports et Loisirs de Guillaumes au sujet de la location du tennis municipal.

Le Maire fait remarquer que le nouveau bail qui est consenti à la même organisation comporte une augmentation du prix annuel (500 frs).

Le Conseil Municipal adopte.

CESSION DE TERRAIN

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a obtenu des héritiers de M PONS Séraphin, une cession gratuite de terrain situé au quartier des Roberts d'une superficie de 100 m².

Cette cession est destinée à permettre l'implantation de la canalisation d'assainissement.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette acquisition et sollicite la déclaration d'utilité publique.

VENTE DE BOIS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'achat de bois dans le domaine communal non soumis.

Il s'agit des parcelles situées dans le quartier Colombières.

Cette demande a été formulée par M ALDAVE Juan, exploitant forestier, qui a accepté le prix de 10 frs le m³ pour l'exploitation de la forêt excédant 20 cm de diamètre;

Le Maire demande au Conseil Municipal de signer une convention avec Monsieur ALDAVE.

Le Conseil Municipal adopte.

LOCATION DES PATURAGES COMMUNAUX DE BARELS

Le Maire fait remarquer que le bail consenti à Monsieur VILLON vient à expiration à la fin de l'année.

Ce dernier a d'ailleurs fait savoir qu'il accepterait de nouveau cette location.

Prix annuel (2.500 frs) ancien prix (2.200)

Durée du bail six ans avec révision triennale.

Le Conseil Municipal adopte et autorise le Maire à signer le bail.

INDEMNITE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel du 6 décembre 1946, complété par l'arrêté interministériel du 6 Juillet 1956, a autorisé l'attribution aux Receveurs municipaux d'une indemnité spéciale et annuelle de gestion.

Cette indemnité devant faire l'objet d'une révision triennale, le Maire propose qu'il soit procédé à cette révision et que l'indemnité du nouveau taux qui en résultera soit payée à Monsieur le Percepteur-Receveur Municipal à compter du 1er janvier 1971, soit 301,00 F.

Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M le Maire et décide que les crédits nécessaires seront ouverts au budget additionnel 1972 pour les années 1971 et 1972.

INDEMNITE CONFECTION DE BUDGET

M le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté du 21 Mars 1962 des Ministres de l'Intérieur et des Finances autorise les communes, établissements publics à ouvrir à leur budget un crédit spécial pour les préparations des documents budgétaires.

M le Maire propose d'allouer à Monsieur BESSON, Receveur Percepteur une indemnité annuelle de préparation des documents budgétaires de 120 frs, la commune disposant d'un secrétaire de mairie à temps complet.

Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M le Maire et décide que les crédits nécessaires seront ouverts au budget supplémentaire 1972 pour les années 1971 et 1972.

DROITS DE PLACE

Le Maire fait remarquer au Conseil Municipal que le produit des droits de place, les jours de foire, ne représente plus le salaire du travail effectué par les employés municipaux.

Il demande au Conseil Municipal d'examiner la tarification des droits qui, d'ailleurs, remonte à plus de six ans.

Oùï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- pour les commerçants, étalagistes, le tarif en vigueur est porté à 1 F le mètre linéaire d'étalage, mètre linéaire représentant une profondeur de 3 m2.

- En ce qui concerne les ovins, le tarif est porté à 0,30 F par animal.

De plus, le tarif de location des claies pour les jours de foire est porté à 1 F par claie.

Le Conseil Municipal adopte.

COMPTE ADMINISTRATIF 1971

Le Conseil Municipal, présidé, conformément à la loi, par Monsieur Ernest PONS a examiné le compte administratif du Maire pour l'exercice 1971.

Rappelons que ce compte n'est que le reflet du compte de gestion établi par le Receveur Municipal. Il laisse apparaître un excédent ordinaire de 6.505, 62 F, tandis que la section extraordinaire est équilibrée avec le prélèvement sur l'excédent des ressources ordinaires.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1972

Le Maire ayant repris ses fonctions devant le Conseil Municipal a proposé l'établissement du budget supplémentaire qui a permis d'inscrire tous les projets actuellement en cours d'exécution.

Il ne nous est pas possible d'en donner le détail d'une façon précise, ce document ayant été adressé à la Préfecture pour approbation.

Dans le prochain numéro de la Tribune, une analyse détaillée et explicative sera faite sur l'ensemble des documents financiers de l'exercice écoulé en même temps que sur l'établissement du budget primitif 1973.

Le Conseil Municipal a dû se réunir à nouveau le 9 septembre en raison de quelques affaires urgentes que nous portons à la connaissance de nos lecteurs.

TARIF UNIVERSEL

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de l'Electricité de France qui l'informe qu'elle a mis au point une nouvelle tarification dénommée tarif universel applicable aux consommations des services publics communaux.

Dans cette lettre, l'Electricité de France fait un bilan comparatif entre l'ancien tarif et le tarif universel dans le cas précis de Guillaumes. Il ressort de ce bilan que le tarif universel serait moins onéreux pour la Commune.

Dans ces conditions, le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de donner son accord en vue de l'application à Guillaumes du tarif universel aussi bien pour les bâtiments communaux que pour l'éclairage public.

Le Conseil Municipal adopte.

LOCATION DU FOUR A PAIN COMMUNAL

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BROUDY l'a informé de son intention de changer l'actuel four à pain, changement qui se ferait à ses frais.

Le Maire se félicite de cette décision qui permettrait à Monsieur BROUDY de disposer d'un matériel moderne et de plus d'un matériel non bruyant.

Il rappelle au Conseil Municipal les nombreuses plaintes qui ont eu lieu au sujet du bruit occasionné par le fonctionnement du four actuel dans le quartier environnant le four à pain communal.

Monsieur BROUDY lui a demandé l'autorisation de procéder à ce changement et en raison de l'importance de cet investissement, il lui a demandé de modifier le bail actuellement en cours en augmentant principalement la durée de celui-ci.

OUI, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec Monsieur BROUDY un bail de 20 ans avec révision quinquennale, au prix annuel de 1.440 frs conforme au prix actuel dans le bail en vigueur.

Le Conseil Municipal adopte.

PROJET D'AMENAGEMENT DE VILLAGE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Guillaumes avait demandé au Cabinet COUMELONGUE un projet d'aménagement de village dans les terrains communaux situés le long du Tuébi depuis le transformateur jusqu'au pont.

Ce projet ayant été dressé, le Maire le soumet au Conseil Municipal.

Après l'avoir examiné, celui-ci l'adopte et sollicite une subvention de l'Etat et du Département.

ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES à VALBERG

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le ramassage des ordures ménagères est effectué à Valberg - territoire de la Commune de Guillaumes par le Syndicat Intercommunal de Guillaumes - Péone.

D'après la matrice générale des impôts, le produit de la taxe des ordures ménagères pour l'année 1972, s'élève à la somme de 10.285,30 F

Le Maire propose de verser cette somme au syndicat intercommunal de Péone-Guillaumes en prélevant ladite somme au chapitre 63.

Le Conseil Municipal adopte.

SERVICE DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Le Maire et plusieurs conseillers municipaux font remarquer que malgré l'existence à Guillaumes d'un service de ramassage des ordures ménagères, certaines personnes continuent à déverser directement des ordures dans le Var.

Plusieurs plaintes à ce sujet ont d'ailleurs été signalés verbalement en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire, de faire paraître dans la Tribune un appel aux personnes intéressées pour que cette pratique cesse.

VISITE AUX POINTS

Invités par Monsieur Sylvain FILEPPO, le Maire accompagné de son Adjoint Monsieur Raoul GRAILLE s'est rendu le 9 septembre au hameau des Points où il a rencontré les deux familles qui habitent encore par période ce hameau.

Cette visite avait pour but d'examiner sur place la possibilité du désenclavement de cet écart comme suite à la délibération du Conseil Municipal du 31 mai 1970 qui chargeait le Service du Génie Rural d'établir un projet de désenclavement et qui sollicitait une subvention de l'Etat et du Département.

Le Maire a été heureusement surpris de l'attachement des habitants à leurs biens et de plus, il a remarqué qu'un habitat important et encore en assez bon état subsiste aux Points.

Sans faire aucune promesse dans l'immédiat, il a déclaré que le désenclavement était valable et qu'il demanderait au Conseil Municipal de le suivre pour mener à bien cet investissement.

ADJUDICATION DE LA ROUTE DE VILLETALE

L'adjudication des travaux a eu lieu à la Mairie de Guillaumes le 13 Juillet.

La Commission présidée par le Maire était composée de Messieurs Raoul GRAILLE et André RAVEL et Monsieur DALZOTTO, Ingénieur de l'Équipement et du Logement.

Ce projet n'a intéressé qu'un seul entrepreneur, Il s'agit de l'Entreprise PRATICO qui a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 4 %.

Les travaux commenceront cet automne.

CONSTRUCTION D'UNE H.L.M à GUILLAUMES

Nous avons déjà informé nos lecteurs de ce projet qui a été mis en train, il y a plus d'un an.

Il n'est pas inutile de faire le point actuel.

Nous avons reçu la visite de Monsieur CAMOUS, Directeur Départemental de l'Office Public d'H.L.M accompagné de Monsieur PALMERO, Architecte qui ont examiné le terrain communal proposé au quartier des Plans sous la conduite de MM Raoul GRAILLE, Maurice BELLEUDY et André RAVEL.

A la suite de cette visite, Monsieur le Maire a reçu la lettre suivante :

Monsieur le Maire,

Je vous accuse réception de votre lettre du 9 août 1972 et vous confirme que le terrain proposé par la Commune paraît convenir à la réalisation d'une H.L.M.

Monsieur PALMERO, Architecte s'est mis au travail et je pense qu'une demande de permis de construire pourra être déposée fin septembre 1972.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé : M.CAMOUS

ROUTE NATIONALE 202

Conformément à la nouvelle réglementation Nationale sur les routes de grande circulation, la Nationale 202 sera déclassée. La section Nice-Pont de Gueydan demeurera Nationale et gérée par l'Etat tandis que la section Pont de Gueydan-Col de la Cayolle sera départementalisée. De ce fait, l'axe routier principal de la Haute Vallée du Var risque d'être coupé en deux dans sa gestion technique et administrative.

En effet, la partie Pont de Gueydan-Sausses se trouve sur le territoire du département des Alpes-de Haute-Provence tandis que la section Sausses-Col de la Cayolle est située dans le département des Alpes-Maritimes.

Cette dualité comporte un grand risque pour un bon fonctionnement de l'entretien de cette route.

C'est pourquoi, le Maire, le Docteur DURANDY a adressé au Député de la circonscription, M ICART et à M. Joseph RAYBAUD, Sénateur des Alpes-Maritimes une lettre dans laquelle il les prévient de ce danger et leur demande d'obtenir une dérogation à ce règlement général.

Dans cette lettre, il insiste sur le préjudice qui pourrait être subi par la Haute Vallée du Var, du fait d'une mauvaise harmonisation des services départementaux intéressés, comme cela se produit chaque année au moment de l'ouverture du Col de la Cayolle.

A la suite de cette intervention, le Maire a reçu la lettre suivante, la première écrite par M Fernand ICART.

Monsieur le Maire et Cher Ami,

J'ai bien reçu votre lettre du 5 juillet relative à l'éventuel déclassement de la portion de la Route Nationale 202 comprise entre le Pont de Gueydan et le Col de la Cayolle.

Je dis " éventuel " car il s'agit en la circonstance d'un choix qui est laissé à l'initiative de l'Assemblée Départementale. Lors de la dernière session, le Directeur Départemental de l'Équipement a fait un exposé qui semble avoir été accueilli favorablement par la plupart des conseillers généraux compte tenu de ce que la subvention prévue par la loi, majorée en raison du caractère montagnoux de notre réseau, semble devoir apporter un net avantage. Sans se prononcer, l'Assemblée Départementale a convenu d'un délai de réflexion pour prendre une décision définitive.

C'est à partir de ce moment que je pourrai, à mon avis, intervenir plus utilement. Il va sans dire que je perds pas de vue l'intérêt de porter un très gros effort sur cette voie de communication vitale pour le canton de Guillaumes et essentielle en ce qui concerne l'équipement touristique de l'ensemble de notre département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire et Cher Ami, à mes meilleurs sentiments.

Signé : Fernand ICART.

La deuxième lettre a été adressée par Monsieur TANZI, Directeur de l'Équipement et du Logement à M Le Sénateur Joseph RAYBAUD.

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu m'adresser une lettre du 10 Juillet dernier du Maire de GUILLAUMES à propos des répercussions que le déclassement des Routes Nationales Secondaires risque d'avoir sur la liaison du département avec la Haute Vallée du Var par la Nationale 202 dont une partie risque d'être incorporée dans le réseau départemental de la Haute-Provence.

Les préoccupations du Maire de Guillaumes sont parfaitement justifiées.

Mes Services se sont déjà attachés à trouver une solution à

cé problème, ils ont pris des contacts à cet effet avec la Direction Départementale de la Haute-Provence et il semble que le statu quo sera maintenu malgré le changement de statut de la route, c'est à dire que la Direction Départementale des Alpes-Maritimes continuera à assurer l'entretien et l'exploitation de la R.N.202 de bout en bout.

Veillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le DIRECTEUR

Signé : J TANZI.

Nous sommes heureux de savoir que la Direction De l'Equipe-ment et du Logement des Alpes-Maritimes partage notre point de vue et nous espérons que son avis sera écouté.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TELEVISION

Comme suite à l'Editorial du Maire paru dans le derniernuméro, nous sommes heureux de faire savoir que le Syndicat Intercommunal s'est réuni au début du mois d'août sous la présidence de son Président, Monsieur Charles GINESY, Conseiller Général et qu'il a autorisé ce dernier à signer un marché avec l'Entreprise GRANICOU en vue des installations nécessaires à la mise en route de la deuxième chaîne.

Si les conditions météorologiques sont favorables, nous pouvons espérer l'arrosage à la fin de l'année.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION RURALE

Le Syndicat qui est présidé par Monsieur Joseph RAYBAUD, Sénateur s'est réuni à Nice le 24 Juillet.

Le Maire, le Docteur DURANDY représentait la Commune de Guillaumes.

Au cours de cette réunion, le Programme d'électrification rurale a été établi et adopté.

En ce qui concerne Guillaumes, parmi les demandes présentées par notre Commune, on a été retenues l'électrification des Roberts et de Castagnier.

Les travaux auront lieu peut-être à la fin de l'année mais plus vraisemblablement au printemps 1973 à la condition que les autorisations de passage soient obtenues comme cela est vraisemblable.

Au cours de cette même réunion, M. Régis CAPPONI, Vice-Président du Conseil Général a fait part de son intention d'intervenir auprès de l'Assemblée Départementale pour que les communes rurales

puissent bénéficier de l'aide financière de cette collectivité dans les dépenses occasionnées par l'éclairage des routes nationales et départementales.

Cette intervention a été fort bien reçue par l'ensemble des Maires présents à cette réunion.

Nous espérons vivement que Monsieur Régis CAPPONI aboutisse dans son dessein et que le département aide les communes rurales à surmonter les charges financières de l'éclairage public comme il le fait pour les villes de la côte.

OUVERTURE DU COL DE LA CAYOLLE

Chaque année, cette ouverture est justement demandée avec insistance par toute la population de la Haute Vallée du Var. Chaque année aussi, cette population a l'impression que quelques journées voire quelques semaines pourrait être gagnées.

C'est pourquoi, de nombreuses doléances ont été présentées à notre Député, Monsieur Fernand ICART qui s'est inquiété de cette question auprès de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Bien qu'il soit un peutard actuellement pour parler de cette ouverture, nous sommes certains d'intéresser tous nos lecteurs car il s'agit d'un problème qui se renouvelle chaque année.

Voici la lettre reçue :

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le voeu des Municipalités du Haut-Var qui désireraient que l'ouverture du col de la Cayolle soit avancée de deux semaines.

J'ai l'honneur de vous informer que M Le Directeur Départemental de l'Équipement et du Logement, que j'avais saisi de cette affaire, m'a indiqué que les populations souhaiteraient voir tous les cols de haute montagne reliant le réseau routier des Alpes-Maritimes à celui des Alpes de Haute -Provence, ouverts aussitôt que possible et, tout au moins, pour les fêtes de la Pentecôte, car c'est à cette occasion que se produisent les premiers courants de circulation touristique.

Cependant, l'ouverture avancée des cols dont il s'agit et notamment de celui de la Cayolle, ne pourrait être réalisée que grâce à un renforcement de main - d'oeuvre et de matériel nécessitant un accroissement de dépense pour les départements des Alpes- de Haute- Provence et des Alpes-Maritimes.

J'ai donc demandé au Ministère compétent de bien vouloir envisager l'attribution de subventions à chacun des départements concernés, mais n'ai pas reçu, à ce jour, de réponse à cette proposition.

Je ne manquerai pas de vous faire connaître la suite qui sera réservée à cette affaire.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération.

P.le Préfet
Le Sous-Préfet
Directeur du Cabinet

Signé : Max PALMIERI.

Cette lettre nous laisse apparaître la possibilité d'attribution de subventions à chacun des départements concernés mais cependant, elle ne nous donne pas entière satisfaction.

Le matériel certes est nécessaire mais l'harmonisation des efforts l'est aussi.

Pour s'en convaincre, il suffit de remarquer que cette année, le Col de la Cayolle a été ouvert sur son versant sud le 9 mai tandis que l'ouverture réelle au transit n'a eu lieu que le 15 Juin.

Espérons cependant que dès les prochaines années, le col soit ouvert dès que possible.

LE BUREAU DE POSTES DE GUILLAUMES.

Nous sommes heureux de vous informer que le bureau des P.T.T vient d'être classé en deuxième catégorie.

Cette mutation est effective depuis le début du mois d'août. C'est une bonne nouvelle car c'est une assurance pour le maintien de cette Administration à Guillaumes, au niveau actuel.

De plus, cette décision permettra à notre Receveur, Monsieur FOLLIOT de rester sur place tout en ayant le bénéfice d'un avancement dans sa profession.

Nous avons donc deux raisons de nous féliciter.

CREATION D'UN PLAN D'EAU TOURISTIQUE A ESTENG

Une nouvelle qui intéresse toute la vallée.

Nous sommes heureux d'apprendre que le plan d'eau d'Esteng sera mis bientôt en chantier au titre de la Rénovation Rurale en Montagne.

En effet, l'avis de concours a eu lieu le 15 septembre dernier.

La nature des travaux prévus comporte :

- Une digue en terre
- Un évacuateur de crue
- Un ouvrage d'alimentation du plan d'eau
- Un ouvrage de vidange de la retenue
- Volume des terrassements 16.200 m³ environ.

Le montant approximatif des travaux doit s'élever à 40 millions d'anciens francs.

Nous adressons nos compliments à Monsieur le Maire d'ENTRAUNES.

FETE DU 14 JUILLET ET RECEPTION DU FOLKLORE

INTERNATIONAL

Comme d'habitude, le Conseil Municipal a organisé le bal du 14 juillet . Celui-ci a eu lieu dans la salle du Foyer Rural en raison de la pluie.

Une nombreuse et joyeuse assistance s'est trouvée réunie au tour de l'orchestre " Les Anonymes " et a dansé jusqu'à deux heures du matin.

Deux jours après, le 16 juillet, le Conseil Municipal avait décidé d'accepter la proposition du Comité d'Organisation du 37 ème Festival du Folklore International pour un spectacle d'une journée à Guillaumes.

Monsieur GHIS, Secrétaire Général du Folklore International et Rédacteur en Chef à NICE-MATIN, nous avait proposé de recevoir un groupe autrichien dénommé " Les Joyeux bûcherons de Flachau " et trois groupes turcs dénommés, " danseurs de la Mer Noire, de Gaziantep et de Sil

La réception a eu lieu en fin de matinée suivie d'un défilé en musique sur la Place de Provence. Ensuite, les participants étaient invités au repas dans la salle du Foyer Rural et en fin d'après-midi, un spectacle de chants et de danses a été donné dans la salle du Foyer Rural plutôt que sur la place publique à la demande des dirigeants de ces groupes folkloriques.

La salle du Foyer était pleine et l'assistance a vivement apprécié la très haute valeur artistique du spectacle. L'ambiance était excellente et en particulier, les jeunes de Guillaumes ont fraternisé avec les acteurs et les actrices.

Cette expérience ayant donné un résultat très favorable, il est à souhaiter qu'une manifestation analogue soit organisée dans un an quand se déroulera à Nice le 38 ème Folklore International.

Nous remercions vivement, Monsieur André GHIS, pour l'aide importante qu'il nous a donné. Nous tenons aussi à remercier les jeunes de Guillaumes qui se sont dépensés sans compter dans l'organisation de ces festivités. Nous devons aussi remercier particulièrement, Monsieur André RAVEL, Conseiller Municipal, qui était responsable de ces journées de fête, responsabilité qui était grande car souvent, il s'est trouvé dans l'obligation d'improviser sur le champ.

En particulier, pour le repas de midi, le 16 juillet, le menu a dû être changé au dernier moment pour des raisons culturelles qui n'avaient pas été prévues. Bien d'autres soucis se sont greffés tout le long de cette journée et c'est pourquoi, nous devons être reconnaissants vis à vis du Comité des Jeunes et de leur Président, de l'aide substantielle apportée ce jour là.

LA FETE DE NOTRE - DAME

Le 15 août, notre fête patronale s'est déroulée comme prévue et comme d'habitude avec le succès habituel.

Pourtant, nous n'avons pas été favorisés par le temps qui en particulier, nous avait gratifié d'un bel orage et de quelques pluies durant ces quatre journées de fête.

En effet, cette année, le programme était étalé sur quatre journées pour tenir compte des avantages du calendrier.

Le 1er bal a été donné le 13 Août dans la soirée sur la place du Foyer Rural avec le concours de l'orchestre des Anonymes. Une très grande affluence couvrait la place et le Comité des jeunes avait dressé tables et bar permettant ainsi de servir l'assistance.

Le 14 août, en plus du bal a eu lieu un très beau feu d'artifice qui a été vivement apprécié par l'ensemble de la population. Cette année, encore, le château a été illuminé avec des moyens de fortune et nous espérons que dans les années à venir, le comité pourra se servir d'installations plus adéquates.

Enfin, le 15 août, a été consacré à la fête traditionnelle avec procession, sapeurs et Messe à Notre Dame de Buyei célébrée par Monsieur l'Abbé PROCACCI. L'Abbé ACQUILINA était à ses côtés et pour illustrer cette cérémonie, il avait improvisé avec le concours de Messieurs BENEDETTI et CALLONICO, une chorale que l'assistance a vivement apprécié.

À l'apéritif d'honneur présidé par le Maire étaient reçues les Autorités de Guillaumes et du Canton, Parmi elles, on notait la présence de Monsieur Fernand ICART, Député des Alpes-Maritimes, de Monsieur Charles GINESY, Conseiller Général, Maire de Péone, de Monsieur Raoul MARCHETTI, Maire de Saint Martin d'Entraunes, de Monsieur Joseph ARNAUD, Maire de Villeneuve d'Entraunes, de Monsieur Marcel PAYAN, Maire d'Entraunes de Monsieur César TROUCHE, Maire de Sauze. Les Municipalités de BEULL, CHATEAUNEUF d'ENTRAUNES et DALUIS étaient représentées par leurs Adjoints.

Le concours de boules a eu lieu le 16. Il était organisé par Monsieur BRES. Malheureusement, il fut contrarié par le mauvais temps.

Au cours de ces quatre journées, l'assistance fut très grande et parmi elle, on notait comme d'habitude, de nombreux originaires de notre Commune qui profitent de cette fête pour faire un retour au pays natal. C'est ainsi que nous avons eu la joie de rencontrer notre doye mne, Madame Veuve MAGALON.

En terminant et là encore, il faut remercier tous les organisateurs de cette fête qui cette année, était sous la responsabilité de la plus grande partie des jeunes de Guillaumes, aidés par Monsieur André RAVEL et par Monsieur et Madame Christian NAVARRE.

Ajoutons un mot de remerciement à Monsieur Roger BRES, Président de la Société de Boules qui, cette année, a fait un effort important pour doter les prix réservés aux concurrents.

Un de nos lecteurs nous prie d'insérer quelques notes historiques sur la Commune de Sauze et les communes du Canton de GUILLAUMES.

HISTOIRE, RELIGION.... Légendes....

SAUZE-VIEUX ?. - Ce hameau est ainsi nommé sans doute parce que là s'établirent le premier groupe d'habitants autour du vaste plateau où se construisirent ensuite les Sauze-village, Villetaies, les MOULINS.

Sur le plan cadastral de ce quartier l'on trouve les noms de Notre-Dame neuve, de Champs de Clastra " (champs du cloître) autour d'un point d'eau formé de deux puits dont l'on trouve encore les traces aujourd'hui.

Il est donc probable qu'à l'origine, des Celto-Ligures poursuivis par les Romains, dans les vallées se retirèrent sur ces hauteurs dans les grôtttes de Richermé, de Cante, de la Rouache d'Ariéi. C'était déjà des résistants. Au IVème siècle des moines missionnaires envoyés par St Honorat des îles de Lérins fondèrent là un cloître comprenant aux abords des cultures dénommées encore aujourd'hui ~~mes~~ champs du cloître (lous champs dé Clastra).

Archives de la ville de Nice.

POPULATION DU CANTON DE GUILLAUMES :

GUILLAUMES.....	1 1 30 h.
ENTRAUNES.....	8 00 h
ST MARTIN.....	3 00
VILLENEUVE.....	330
CHATEAUNEUF.....	3 23
SAUZE.	3 00
PEONE.....	7 00
DALUIS.. ..	<u>3 00</u>

Total... 4 1 83 h.

N B - Certaines communes ont perdu près de 20 % de leur population. A noter la population importante d'Entraunes et Péone dès avant le début du siècle.

CHAPELLE ST JOSEPH DE SAUZE- VIEUX

Plusieurs de nos amis de la Commune de Sauze ont ouvert une souscription pour la réparation de la Chapelle S^t Joseph à Sauze Vieux.

Nous sommes heureux de publier cet appel qui peut intéresser certains de nos lecteurs.

SAUZE - Spuscription pour la réparation de la chapelle St-Joseph de Sauze-Vieux.

Cette souscription est en bonne voie. De nombreux billets ont été vendus de cette souscription -loterie dont le grand prix est, nous le rappelons ; une brebis de pure race pré-Alpes. Elle est maintenant incorporée au grand troupeau de Mont- Saint Honorat.

Déjà, l'on a acheté une partie des matériaux nécessaires et pour peu, que le nombre des souscripteurs augmente les travaux pourront commencer.

Les souscriptions peuvent être adressées à M HUGUES Fernand
CCP 6049 - 81 Marseille.

DE T O U T U N P E U .

Notre ami, Monsieur Marius REBUFFO a glané pour vous les renseignements et conseils qui suivent :

En matière de contraventions - Seules les infractions les plus légères, celles concernant surtout les stationnements interdits bénéficient du traitement " timbré amende " cette " mini-contravention ".

Si vous ne renvoyez pas la carte munie du timbre-amende, vous recevrez un avis du Président du Tribunal de Police d'avoir à verser une amendé dite de composition dont le taux sera supérieur à la précédente. Si vous persistez à ne pas payer, un huissier vous invitera par papier bleu à comparaître devant le Tribunal et votre stationnement interdit vous coûtera quatre ou cinq fois plus cher.

Savez-vous que le raison est une véritable source de bienfaits pour l'organisme, il facilite le travail du foie et de la vésicule biliaire, il stimule les intestins paresseux. C'est un bon désintoxicant que qui le fait conseiller aux rhumatisants et aux goutteux. Energétique, il est indiqué à tous ceux qui ont à fournir de gros efforts physiques. On doit le consommer de préférence le matin à jeun et au milieu de l'après-midi.

Connaissez-vous les vertus des " sùmples " ?...

- l'anis vert, il convient aux bronchiteux et aux asthmatiques
- les bourgeons de pins; ils atténuent les quintes de toux.
- le fenouil ; il excite l'appétit et l'entrain stomacal.
- la marjolaine; (origan) elle soigne les troubles intestinaux.
- la mélisse ; elle combat les fatigues et migraines.
- la menthe; elle calme les crampes d'estomac et les mauvaises digestions.
- la sauge; elle enraye les vomissements.
- la réglisse ; c'est une plante apéritive.

- Placement d'enfants ; Toute personne qui place un enfant en nourrice ou en garde pour une durée supérieure à huit jours, doit faire à la Mairie de sa résidence une déclaration indiquant le lieu de naissance de l'enfant et son état civil. Parallèlement les nourrices doivent présenter à leur mairie un certificat de salubrité et d'aptitude à la garde. En cas de changement de gardienne le départ doit être notifié à la mairie et faire l'objet d'une nouvelle déclaration de la part de la mère comme celle de la gardienne.

- Évier bouché - Pour éviter que le conduit d'évacuation de votre évier ne se bouche en s'encrassant, prenez l'habitude chaque semaine de verser dans l'évier le contenu d'une casserole d'eau bouillante additionnée d'une poignée d'ammoniaque, que l'on trouve aussi liquide.

- L'accident du travail proprement dit ne donne droit qu'aux prestations de la Sécurité Sociale, sauf si l'employeur a commis une faute inexcusable. Mais s'il y a accident " de parcours " (trajet entre le domicile et le lieu de travail) la victime pourra obtenir de l'auteur de l'accident des indemnités complémentaires. Maintenant un tel recours peut même être exercé contre l'employeur ou un employé travaillant dans la même entreprise que la victime.

- L'homme est devenu trop puissant pour se permettre de jouer avec le mal; l'excès de force le condamne à la vertu.

(Jean ROSTAND)

- Il est absolument indispensable de permettre aux enfants de 7 à 12 ans une activité physique en dehors de l'école. Priorité aux activités de plein air, promenades, séjours de neige, scoutisme. C'est l'idéal pour l'initiation aux gestes sportifs qui exigent souplesse et sens de l'équilibre: bicyclette, natation, patinage.

- Par contre les exercices de force (aviron, lan cers lourds, leviers lourds) sont à proscrire. Ils fatiguent le coeur, développent exagérément les muscles et risquent d'interrompre prématurément la croissance.

Au cours de la journée sachez vous décontracter, même à votre bureau ou votre travail. N'attendez jamais d'être à bout de nerf pour faire 5 ou 6 respirations profondes (par le nez, ce qui vous oxygène instantanément le sang, vous calme et vous détend.)

Pour conserver vos légumes secs à l'abri des charançons, prenez la précaution de frotter d'"ail" les parois du pot dans lequel vous les gardez. L'odeur de l'ail éloigne les insectes parasites.

Si votre appartement ou votre maison est très bien chauffée, les fleurs coupées ont tendance à s'ouvrir très rapidement... et à faner de même. Vous prolongerez leur durée en cautérisant au moyen d'une bougie la base de la tige.

Pour soulager les nausées, la "camomille" de nos grands-mères est toujours à l'honneur. Vous la rendrez plus agréable au goût en y ajoutant une rondelle de citron.

Il ne suffit pas d'avoir de l'esprit, il faut en avoir encore assez pour s'abstenir d'en avoir trop.

(André MAUROIS)

Pour dérouiller la semelle de votre fer à repasser, vous la frotterez énergiquement avec un tampon de coton hydrophile imbibé d'eau et de sel fin.

Un jeune escargot en vacances croise plusieurs limaces (qui elles n'ont pas de coquilles) il s'effarouche et s'écrie "Ciel, un camp de nudistes ?

Les fleurettes des champs si jolies et délicates ne se gardent malheureusement pas ; impossible d'en faire des bouquets, sauf si vous les piquez dans une corbeille garnie de mousse humide humectée tous les jours.

Ce n'est pas parce qu'il y a des roses sur le rosier que l'oiseau s'y pose, c'est parce qu'il y a des pucerons.

(J. RENARD)

Il faut se méfier des ingénieurs, ça commence par une machine à coudre, ça finit par la bombe atomique.

(Marcel PAGNOL).

Glané pour vous... par Marius REBUFFO.

Nous avons reçu la lettre suivante de Monsieur REBUFFO et nous faisons volontiers droit à sa demande.

Lettre reçue :

Mon Cher Ami,

J'ai beaucoup de camarades , qui comme moi ont fait la campagne de Belgique au 163^{ème} Régiment d'Infanterie et seront très heureux de relire ces quelques lignes leur rappelant cette campagne où notre Régiment s'est illustré et beaucoup de nos camarades sont morts ou disparus.

Je vous demanderai de bien vouloir la publier dans votre journal " LA TRIBUNE DE GUILLAUMES ".

En vous remerciant d'avance, recevez, bien Cher Ami, toute mon amitié.

Signé : Marius REBUFFO

EXTRAIT DE L'HISTORIQUE DU 163^{ème} Régiment d'Infanterie de N I C E

CAMPAGNE DE BELGIQUE DU 11 NOVEMBRE 1914 au 1er janvier 1915

Le 163^{ème} à deux Bataillons forme un Régiment de marche commandé par le Chef de Bataillon QUENAIDIT. Ce Régiment forme avec le 157^{ème} réduit également à deux Bataillons, une brigade mixte sous le commandement du Colonel CASTAING. Cette brigade s'embarque le 11 novembre et après un jour et une nuit en chemin de fer débarque à POPERINGHE (Belgique) le 12.

Le 163^{ème} comprend à ce moment 26 Officiers et 1976 hommes.

Le 13, étape sur VLAMERTINGHE et le lendemain sur ELVERDINGHE, où nous sommes mis à la disposition de la 42^{ème} Division (Général DUCHENE).

Le 3^{ème} Bataillon se rend à ZUIDSCHOTTE, le 4^{ème} à PYPEGALE.

Le 16, nous prenons les avant-postes dans les tranchées du canal de l'YSER. Ces tranchées sont à moitié remplies d'eau. On y patauge comme dans un étang. Elles sont en outre bombardées quotidiennement.

Le 20 Novembre, le Régiment change de Division et de Corps d'Armée il est relevé et se rend à DICKBUSCH, Secteur de la 32^{ème} Division à laquelle il appartient dorénavant (16^{ème} Corps d'Armée). Il occupe les tranchées en avant de VOORMOZELE. Le secteur est très agité. Les Allemands attaquent ce même jour, après un bombardement de tous calibres. Ils sont repoussés énergiquement et refluent en désordre vers leur point de départ.

A cette occasion, le 163^{ème} reçoit les félicitations du Général GROSSETTI commandant le 16^{ème} Corps et du Colonel CASTAING, commandant la Brigade.

Le 27, nouvelle tentative également repoussée. Le Lieutenant Colonel RIVAS (promu depuis le 1er novembre arrive le 28 et prend le commandement du Régiment.

Après 6 jours de repos à 9 km en arrière, le Régiment est alerté le 6 décembre et va occuper les tranchées de ST ELOI et de VOORNEZELE. Ces tranchées sont encore inondées et démolies en partie tous les jours par les bombardements. On tient 8 jours, malgré les attaques ennemies et le Régiment est relevé le 14 pour être transporté en T. M. entre FURNES et NIEUPORT en vue de l'attaque de LOMBAERTZIDE.

ATTAQUE DE LOMBAERTZIDE le 15 décembre 1914.

Le 4ème Bataillon, prend les positions de départ et doit attaquer le village de front. Le 3ème Bataillon et le 157ème doivent le contourner sur la gauche.

Le déclenchement qui devait s'effectuer avant le jour est retardé nous partons à 6 h 40 en plein jour; nous traversons le canal de l'YSER sur un pont de bateaux. Les 13 et 14ème compagnies se déploient sur la gauche; les 15 et 16èmes sur la droite de la route de LOMBAERTZIDE.

Pendant ce temps, le 3ème Bataillon effectue également son avance par la gauche. Malgré les feux nourris et la résistance des ennemis, le 4ème Bataillon parvient à occuper les premières maisons du village; le 3ème arrive à son tour du côté gauche et parvient à occuper certains points de la lisière.

On s'arrête en utilisant le terrain pour se préparer à nouveau un bond en avant qui est fixé au lendemain. Le lendemain, la progression est lente et difficile. Les maisons sont de vrais nids à mitrailleuses. On élargit néanmoins les gains de la veille. Le 3ème Bataillon subit une contre-attaque violente qui encercle et fait prisonniers un groupe d'hommes dans quelques maisons.

Il contre-attaque seul et reprend le terrain perdu. Les jours suivants les deux bataillons se fortifient sur les positions conquises.

Le Régiment est relevé le 22 décembre et transporté en WOEVRE où il débarque le 30 décembre pour se joindre aux 1er et 2ème Bataillon du 163ème.

Le jour du départ, le Général commandant le Corps d'Armée adresse aux 3ème et 4ème Bataillon, un Ordre du jour les félicitant pour la réussite de leur attaque, pour la vaillance avec laquelle ils ont supporté toutes les fatigues et les souffrances.

Cette campagne de Belgique fut très dure, non pas tant en raison des combats et des pertes qu'en raison de la mauvaise saison et des plaines marécageuses. Les hommes y ont vécu continuellement dans l'eau sous une température assez basse. Le nombre d'évacués pour pieds gelés fut en moyenne de 10 à 12 par jour.

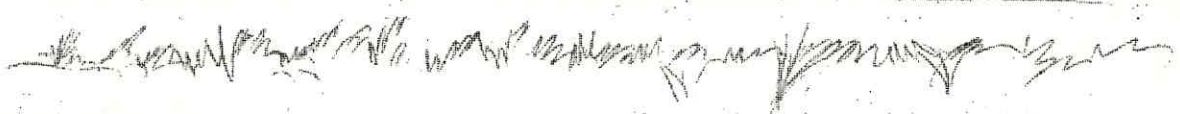
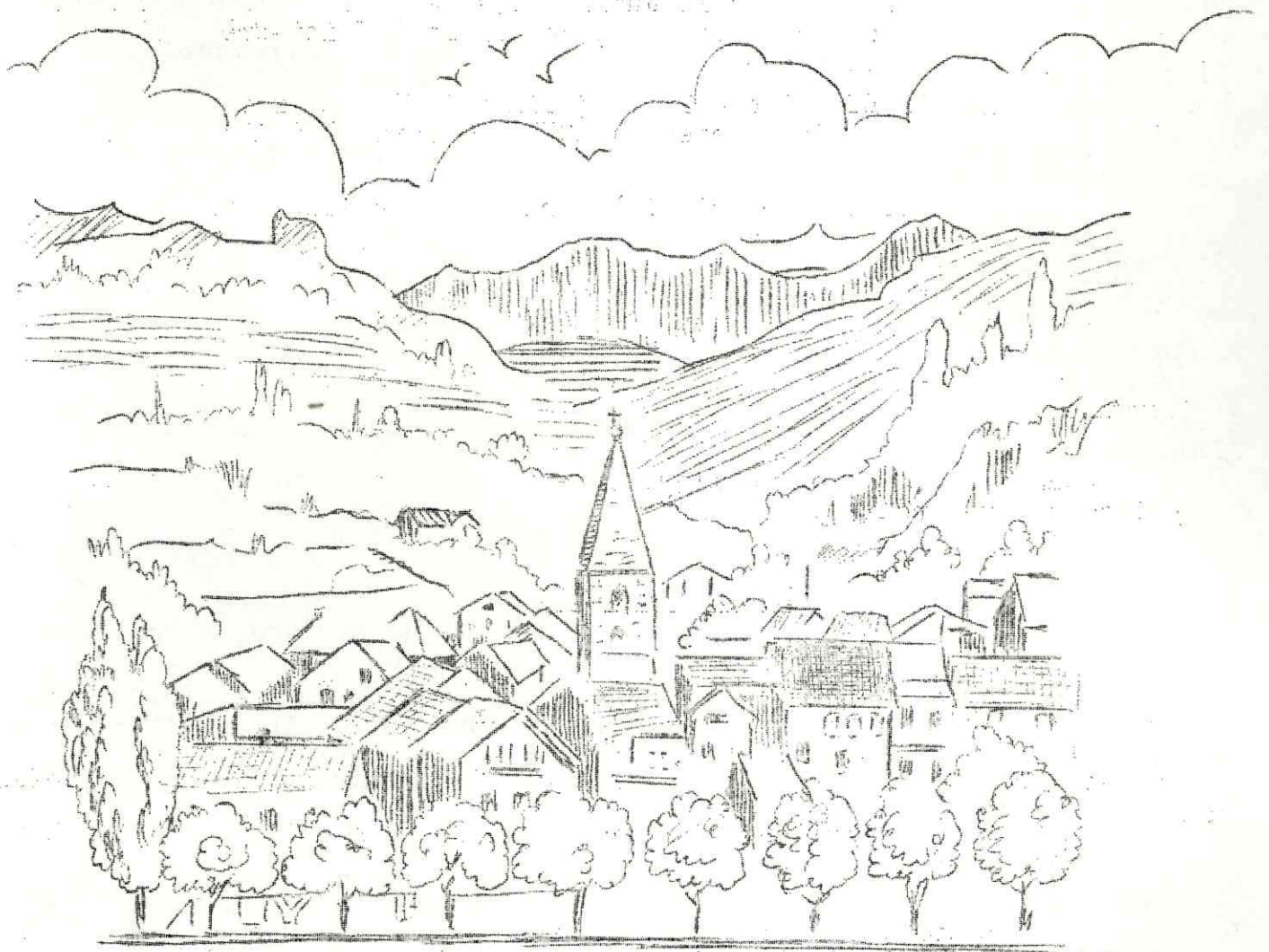
Pertes du Régiment en BELGIQUE :

2 Officiers tués - 5 blessés

109 hommes tués - 687 blessés

Beaucoup de disparus.

=====



LA VIE
AU VILLAGE



NAISSANCES

Nous avons appris avec plaisir les naissances suivantes :

Fabrice BERTINI, né le 10 Juillet 1972 à Nice, fils de Monsieur César BERTINI, conducteur de travaux, demeurant à Saint-Brès et de notre concitoyenne Yvette BLANC.

Nathalie DUMONT est née le 13 juillet 1972 à Entrevaux. Il s'agit de la famille de Monsieur DUMONT, Gendarme à Guillaumes et de Madame née ROBERT.

Stéphane ARIS-BROUSO est né à Paris le 14 Juillet, fils du Docteur ARIS-BROUSO et de Madame.

En Equateur, à Quito, exactement est né Alain Jorge PAYAN, fils de Monsieur Alain PAYAN, Ingénieur des Arts et Métiers et de Madame née Maria RECALDE.

Le nouveau-né est le petit-fils de Monsieur Marcel PAYAN, Maire d'Entraunes.

Nous adressons nos meilleurs vœux à ces nouveaux-nés et nos compliments aux parents.

MARIAGES

Le 27 Juin, ont été unis par les liens du mariage, à Toulouse, Mademoiselle Nadia FILEPPO avec Monsieur Patrick ODIN.

La jeune mariée est la fille de Monsieur et Madame FILEPPO, du Hameau des Points et la soeur de notre ami, Sylvain FILEPPO, élève professeur.

Nous nous félicitons d'avoir appris leur intention de fixer leur ménage à Valberg.

Le 29 Juin, dans la commune voisine de Sauze, notre concitoyen Monsieur René TROUCHE s'est marié avec Madame Arlette BARTHELEMY.

Les mariés sont originaires de Guillaumes et de Daluis.

Le 17 juillet, à Ollioules, a été célébré le mariage de Roger TOUCHE et de Nadine GORLIER.

Le jeune marié est le fils de Monsieur Joseph Fernand TOUCHE ET DE Madame née Célestine BIENVENU. Rappelons qu'il est aussi le neveu de Madame Elise GRAILLE.

A St Tropez, le 24 Juillet, ont été unis par les liens du mariage, Emilien RIBOTY et Nadine VOITURIER.

Ce dernier est le fils de Monsieur Clémentin RIBOTY, originaire de Barels.

D E C E S

Nous avons appris avec regret le décès de Monsieur Fernand LANCE, survenu le 29 Juillet à Guillaumes.

Le défunt âgé de 84 ans, fut pendant de longues années, avec sa femme, exploitant agricole à Bouchanières.

Les obsèques ont eu lieu à Guillaumes où il a été inhumé dans le cimetière communal.

Nous adressons à sa veuve et à ses enfants, nos sincères condoléances.

Nous avons appris la mort survenue à Nice, le 20 Juillet de Mademoiselle Yvette TROUCHE, dont la famille originaire de Guillaumes est bien connue des anciens de notre commune où elle était d'ailleurs, toujours propriétaire, d'un immeuble, place de l'Eglise.

A ses cousins et cousines, nous adressons nos très sincères condoléances.

A Mouans-Sartoux, le 11 août est décédé, Monsieur MANDINE Joseph à l'âge de 78 ans.

Natif de Guillaumes, il avait pris sa retraite des Ponts et Chaussées à Mouans Sartoux.

Rappelons qu'il était le frère de Madame LANCE Fernand à qui nous adressons ainsi qu'à toute la famille du défunt, l'expression de nos très sincères condoléances.

A Daluis, le 24 Juin, Monsieur Siméon BERTHON est décédé.

Le défunt était facteur en retraite.

Nous adressons avec émotion l'expression de toute notre sympathie à Madame BERTHON, son épouse.

C'est avec beaucoup de peine que nous avons appris le décès de Monsieur l'Abbé RIZARELLI, survenue le 2 Juillet à la suite d'une longue et pénible maladie.

L'Abbé RIZARELLI exerçait son sacerdoce à St Martin d'Entraunes, il y aura bientôt dix ans.

Par la suite, Monseigneur MOUISSET, Evêque de Nice, lui donnait la charge de la cure de Saint Martin Vésubie.

Il a laissé dans la Haute Vallée du Var, le souvenir d'un homme dynamique, serviable et très charitable.

A Puget-Théniers a eu lieu le mariage de Dominique SALLE , cuisinier avec Régine ROSIE.

Le jeune marié est le fils de Monsieur et Madame TORRES.

Le 31 juillet, à Nice, a eu lieu le mariage de Monsieur SALAMA Abraham avec Madame Marcelle LIONS, soeur de Madame Anaïs DON et de Monsieur Joseph LIONS.

Le 25 Août, a été célébré à Sens le mariage de notre concitoyen et fidèle abonné, Monsieur Raymond LAUGIER, avec Marie-Hélène MARTIN.

A Draguignan, le 26 Août se sont mariés Pierre GUAGENTI, comptable et Marie Christine CHABAUD, préparatrice en pharmacie.

Le jeune marié est le fils de Monsieur Ange GUAGENTI, Huisier à la Mairie de Draguignan tandis que la jeune épouse est l'arrière-petite fille de notre concitoyenne, Madame Camille POURCHIER.

Le samedi 2 septembre, à Cannes, a été célébré le mariage de Geneviève BONNET avec Jean-Paul REMY.

Geneviève est la fille de Madame Josette NOCENTINI et de Monsieur Joseph BONNET, Facteur à Grasse.

A Enriez, a été célébré le 9 septembre, le mariage de Christian LARUE avec Lisette ACHARD.

Le jeune époux qui est le fils de Madame LARUE est de plus, un des piliers de notre équipe de football, et la jeune épouse est la fille de Monsieur ACHARD, Transporteur bien connu dans la vallée.

A Saint-Martin d'Entraunes, le 1er juillet, a eu lieu le mariage de Monsieur Edmond NICOLAS, Conseiller Municipal de Sauze avec Heannine LIAUTAUD.

Le marié est le fils de Monsieur et Madame Francis NICOLAS, de Villetale de Sauze et la mariée est la fille de Monsieur et Madame César LIAUTAUD de Saint Martin d'Entraunes.

Le 29 Juillet, Mademoiselle Joëlle ARNAUD, fille de Monsieur et Madame Roger ARNAUD, des Filleuls, s'est mariée avec Monsieur Jean-Claude COSTE, fils de Monsieur et Madame, COSTE Gaston, retraité des Ponts et Chaussées, établis à Villeneuve d'Entraunes.

A Péone, a été célébré le mariage de Claudine CLARY, avec Monsieur Fernand CARCIOZZI.

La mariée est la fille de Monsieur Emile CLARY, Ancien Conseiller Municipal et de Madame. Le marié, employé à l'Entreprise TRINDEL habite Saint Martin du Var.

Le 26 Août, à Puget-Théniers, a eu lieu le mariage de Marie-Josée CASALENGO, avec Monsieur Christain TORRI, Instituteur.

Marie-Josée, secrétaire de Direction, est la fille de nos concitoyens, Monsieur et Madame Joseph CASALENGO, de Puget Théniers.

Nous adressons nos très sincères voeux de bonheur et de prospérité à tous ces jeunes ménages.

BIENVENUE

Nous sommes heureux d'apprendre l'affectation à la Brigade de Guillaumes, du jeune gendarme Monsieur Claude CONEJERO qui vient de sortir de l'école d'Auxerre.

Nous lui exprimons nos meilleurs voeux de bienvenue.

NOCES D'OR

Nous avons appris que la famille Grégoire LIONS a célébré les noces d'or des arrières grands-parents à Venelles dans les Bouches du Rhône.

Cette cérémonie a eu lieu le 25 Juin dernier.

La très nombreuse famille de Monsieur et Madame Grégoire LIONS s'est trouvée réunie à cette occasion.

Nous leur adressons nos compliments, nos félicitations et nos meilleurs voeux de bonne santé.

SUCCES AUX EXAMENS

Nous sommes certains d'intéresser nos lecteurs en publiant les résultats heureux dont nous avons eu connaissance, obtenus par nos jeunes élèves.

Evidemment, il ne s'agit pas d'une liste officielle. Il est possible que nous commettions quelques erreurs par oubli ou par ignorance.

Entrée en sixième -

Marie-Line BAILLY - Marc GRAILLE - Bernard PIERROT - Brigitte TOCHE - Richard NOBIZE.

B E P C -

Patrick AUTRAN - Michel BAUDOIN - Claude GILLET - Jacques LAUGIER - Dominique SADOULET.

C.A.P Maçon

Christian NICOLAS

BACCALAUREAT

Dominique BELLEUDY (Bac D) - Brigitte BOYER (Bac technique)
Félix LIONS (Bac C) Michel TOCHE (Bac D) Yvonne RASSENEUR (Bac chimie biologie).

CAPEGC

Jean-Claude PORCIER Sciences technologiques

MAITRISE DE CONSTRUCTION MECANIQUE ET C.A.P.E.S

Sylvain FLEPPO.

VILLENEUVE D'ENTRAUNES

B E P D'Electrotechnicien - Option électricien d'équipement -
Jean-Pierre CONIL.

CHATEAUNEUF D'ENTRAUNES

B P de comptabilité - Marie Josée BONNET

BAC A -: Marie Laure GRAILLE - Bac technique F: Christian
CADE - Bac technique G : Chantal CADE - Licence d'histoire :
Lucile GRAILLE.

A tous ces bons élèves, nous adressons nos compliments et nos
meilleurs voeux de nouvelles réussites.

DERNIERE MINUTE

Nous venons d'apprendre la naissance de Franck, fils de Monsieur
et Madame HERVE François.

Le nouveau-né est le petit-fils de Monsieur et Madame CASANOVA,
propriétaires du Grand-Hôtel à Valberg.

Nos meilleurs voeux.

A Nice, a eu lieu le mariage de Christiane PENNA avec Monsieur
Jean BERTRAND.

La mariée est la fille de notre concitoyen bien connu, Monsieur
Ernest PENNA.

Tous nos compliments au jeune couple.

Nous avons appris le décès de Monsieur Nicolas PAPOCCHIA, pro-
che parent de Monsieur Wilmo PAPOCCHIA à qui nous adressons nos
sincères condoléances.

N° 42 - SEPTEMBRE 1972

Abonnement : 10 frs
C.C.P Marseille 9040-18

Paraissant au cours du
premier trimestre
deuxième trimestre
troisième trimestre
quatrième trimestre

Au moment de mettre sous presse, nous recevons quelques nouvelles que nous tenons à porter à la connaissance de nos abonnés.

NAISSANCE de Gisèle TROUCHE, fille de Monsieur et Madame André TROUCHE, domiciliés à Guillaumes à qui nous adressons nos meilleurs voeux.

MAURUGEON. MARIAGE de Monsieur Pierre NOEL, avec Mademoiselle Sylvie

Le mariage sera célébré le 30 septembre à Guillaumes et à l'église de Valberg.

Rappelons que le marié est le benjamin de notre Conseil Municipal et le petit-fils de Monsieur et Madame MOUTTET, Hôteliers à Valberg.

Nous adressons avec quelques jours d'avance à ces jeunes mariés nos très sincères félicitations et nos meilleurs voeux de bonheur.

SAUZE-VIEUX

Le Comité pour la restauration de la Chapelle de Sauze-Vieux dont nous avons parlé plus haut nous prie d'insérer dans la Tribune le communiqué suivant

" Nous faisons appel aux bienfaiteurs éventuels habitant les environs en leur demandant d'offrir des lots , même sous forme de produits agricoles tels que : lapins, volailles, oeufs, fromage, miel, pommes de terre, oignons, ail etc..... Ils contribueront ainsi à la réalisation d'une oeuvre pieuse les reliant au passé et à ses traditions.

DECES

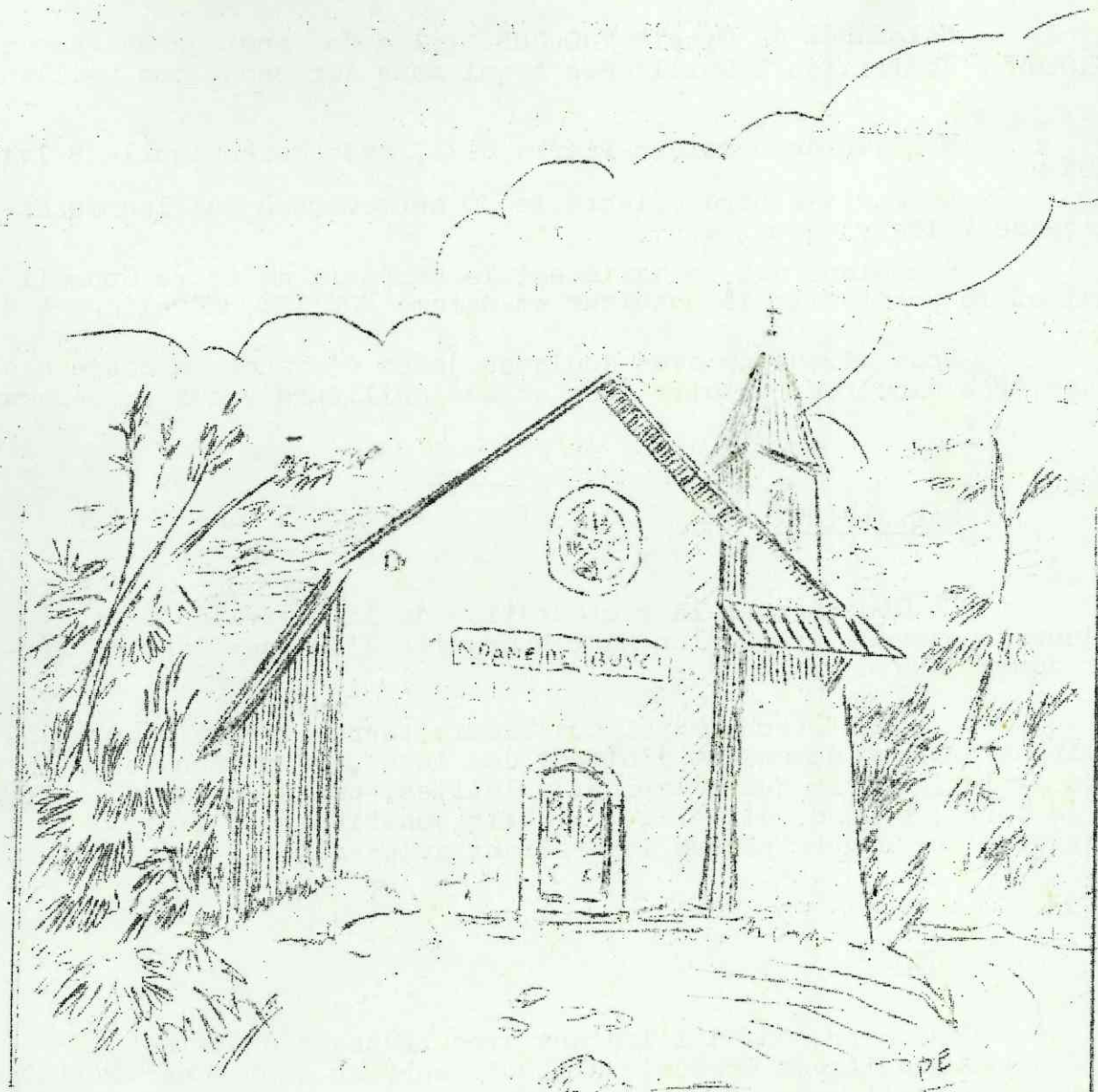
Nous apprenons à l'instant avec beaucoup de tristesse le décès de notre concitoyen Frédéric GILLOUX, survenu subitement à l'hôpital où il séjournait pour des soins.

Rappelons que le défunt qui était apparenté à plusieurs familles de la région était âgé de 73 ans et qu'il avait participé à la Guerre 1914-1918.

Les obsèques ont eu lieu à Guillaumes en présence d'une affluence très grande.

Nous adressons à sa veuve et à son fils, nos condoléances émues.

=====



NOBANE DE BUYEI